

Traitement rapide des partenaires (Expedited Partner Therapy, EPT) pour la chlamydia :

Guide destiné aux patients qui ont reçu de l'azithromycine pour leur(s) partenaire(s)



Pourquoi est-ce que je reçois une prescription ou un médicament supplémentaire ?

La chlamydia, une infection qui se transmet pendant un rapport sexuel bucco-génital, anal ou vaginal, vous a été diagnostiquée. Vos partenaires sexuels doivent aussi être traités, afin d'éviter qu'ils ne développent de graves problèmes de santé, qu'ils ne vous réinfectent ou qu'ils ne transmettent l'infection à d'autres personnes. Donnez l'autre prescription ou l'autre médicament à votre ou vos partenaires sexuels. Le médicament, appelé azithromycine, est sans danger et quasiment efficace à 100 % s'il est utilisé correctement.



Qu'est-ce que la chlamydia ?

La chlamydia est une infection sexuellement transmissible (IST) qui se transmet pendant un rapport sexuel bucco-génital, anal ou vaginal. En règle générale, les personnes atteintes de chlamydia ne présentent aucun symptôme. En cas de symptômes, la personne affectée pourra ressentir une douleur ou une sensation de brûlure quand elle urine et présenter du pus ou des écoulements du pénis, du vagin ou de l'anus. Vous pouvez transmettre la chlamydia même si vous ne présentez aucun symptôme.



Que dois-je faire ensuite ?

Dès maintenant :

- vous faire traiter pour votre chlamydia ;
- informez chaque personne avec laquelle vous avez eu des rapports sexuels au cours des deux derniers mois que vous avez été diagnostiqué(e) et traité(e) pour la chlamydia. Expliquez que la chlamydia est une IST et qu'il est possible qu'il (elle) ait été infecté(e) ;
- donnez à votre ou vos partenaires sexuels la prescription ou le médicament, ainsi que le dépliant intitulé « Traitement rapide des partenaires (EPT) pour la chlamydia : Guide destiné aux partenaires qui ont

reçu de l'azithromycine. » Encouragez-les à lire les informations et à prendre le médicament ;

- encouragez votre ou vos partenaires sexuels à consulter un prestataire de soins de santé ou à se présenter dans une clinique pour faire un dépistage d'autres IST, même s'ils prennent le médicament.

Ensuite :

- attendez sept jours une fois que vous et votre ou vos partenaires avez terminé votre traitement avant d'avoir des rapports sexuels ;
- consultez un prestataire de soins de santé ou présentez-vous dans une clinique dans les trois mois pour refaire un dépistage de la chlamydia.



Comment dois-je faire pour expliquer à mon/ma ou mes partenaires sexuels que j'ai été traité(e) pour la chlamydia ?

Il peut être difficile d'avouer à votre ou vos partenaires sexuels que vous avez une IST, mais ils doivent être traités afin qu'ils ne retransmettent pas l'infection à vous ou à d'autres partenaires sexuels. Faites tout votre possible pour être ouvert(e) et honnête avec votre ou vos partenaires sexuels. Vous pourriez dire par exemple :

« J'ai découvert récemment que j'ai une IST appelée chlamydia. Étant donné que nous avons eu des rapports sexuels, il est possible que tu l'aies aussi. Il est impossible de savoir qui l'a attrapée en premier car la plupart des personnes n'ont pas de symptômes. Il faut que tu prennes ce médicament et que tu lises ce dépliant qui accompagne le médicament. Tu dois t'assurer de consulter un prestataire de soins de santé ou de te présenter dans une clinique afin de faire un dépistage pour les autres IST. »

Il est possible que votre ou vos partenaires sexuels ressentent de la gêne, de la honte, de la culpabilité, de la colère ou de la peur, et cela peut aussi être votre cas. Ces sentiments sont normaux. En leur proposant un traitement, vous leur montrez que vous vous souciez d'eux et que vous voulez les aider.



Que dois-je faire si mon ou ma partenaire sexuel(le) est en colère ?

Il est possible que votre partenaire se mette en colère et vous dise que c'est de votre faute, que vous lui avez transmis la chlamydia, toutefois ce n'est peut-être pas vous qui l'avez infecté(e). Généralement, les personnes atteintes de chlamydia ne présentent aucun symptôme et pourraient donc être infectées depuis longtemps sans le savoir. La plupart du temps, il est impossible de savoir qui l'a attrapée en premier. Le plus important est de parler de l'infection à votre ou vos partenaires sexuels afin qu'ils puissent prendre leur traitement et éviter de graves problèmes de santé.



Que dois-je faire si mon ou ma partenaire sexuel(le) devient violent(e) ?

Si vous pensez qu'un(e) partenaire sexuel(le) pourrait devenir violent(e), ne lui donnez pas la prescription ou le médicament. Appelez le **911** immédiatement si un(e) partenaire sexuel(le) vous menace ou devient violent(e).



Mon/ma ou mes partenaires sexuels doivent-ils prendre le médicament même s'ils ne présentent aucun symptôme ?

Oui. Quelqu'un peut être affecté par la chlamydia sans présenter de symptômes et la prise du médicament permettra sa guérison.



Que dois-je faire si l'une de mes partenaires sexuelles est enceinte, ou pense qu'elle pourrait l'être ?

Si l'une de vos partenaires sexuelles est enceinte, ou pense qu'elle pourrait l'être, elle doit prendre le médicament. L'azithromycine est sans danger chez les femmes enceintes et elle peut protéger le bébé de l'infection pendant la grossesse et l'accouchement. Elle devra également consulter un prestataire de soins de santé ou se présenter dans une clinique dans les plus brefs délais pour un dépistage des autres IST, qui peuvent aussi être transmises au bébé.



Que dois-je faire après avoir donné la prescription ou le médicament à mon/ma ou mes partenaires sexuels ?

Ce médicament met sept jours à agir. Prenez votre médicament dès maintenant et évitez les rapports bucco-génitaux, anaux et vaginaux pendant au moins sept jours après la fin de votre traitement et du traitement prescrit à votre ou vos partenaires sexuels. Vous pouvez attraper à nouveau la chlamydia si vous avez des rapports sexuels avant que vous et votre ou vos partenaires sexuels ne soyez guéris.



Que dois-je faire si un(e) partenaire sexuel(le) refuse de prendre le médicament ?

Si un(e) partenaire sexuel(le) refuse de prendre le médicament, il/elle devra consulter un prestataire de soins de santé ou se présenter dans une clinique dans les plus brefs délais pour un dépistage de la chlamydia et recevoir un traitement. Dites à votre partenaire que le refus du traitement pourrait avoir de graves conséquences sur sa santé. En attendant, n'ayez pas de rapports sexuels avec cette personne tant que sept jours ne sont pas écoulés après la fin de son traitement.



Que dois-je faire si je ne parviens pas à donner le médicament à tous mes partenaires sexuels ?

Si vous ne parvenez pas à donner le médicament à tous vos partenaires sexuels, rendez-le à votre prestataire de soins de santé ou à la clinique qui vous l'a donné. Ne partagez votre médicament avec personne. Vous devez prendre votre propre traitement contre la chlamydia et vos partenaires doivent faire de même. N'ayez pas de rapports sexuels avec des partenaires non traités tant qu'ils n'ont pas suivi leur propre traitement.



Comment puis-je prévenir les IST ?

La meilleure façon de prévenir les IST est d'utiliser des préservatifs correctement et systématiquement lorsque vous avez des relations sexuelles.